

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES
Direction des Affaires Juridiques**MARCHÉS PUBLICS ET ACCORDS-CADRES**
Modification 1 - passage au forfait définitif¹**EXE10****A - Identification de l'entité adjudicatrice**

SYNDICAT EAU47
997 Avenue du Docteur Jean-Bru, Bâtiment B, 47031 AGEN
Tél. : 05 53 68 44 00
Email : service.marchespublics@eau47.fr

B - Identification du titulaire du marché public

PURE ENVIRONNEMENT SAS - Agence de CASTANET TOLOSAN
1 Rue de l'Industrie, ZI de VIC, 31320 CASTANET TOLOSAN
Tél. : 0561458002
Email : secretariat@pure-environnement.com

C - Objet du marché public■ **Objet du marché public :**

Mission de maîtrise d'œuvre - Renouvellement du réseau AEP en vue d'améliorer sa performance et réhabilitation du réseau d'assainissement unitaire Rues de Vizé et Jean Emile Bazin à Aiguillon

■ **Date de la notification du marché public:** 4 juillet 2025■ **Durée d'exécution du marché public :** 29 mois■ **Montant initial du marché public :**

- Montant HT : 29.035,00 €
- Montant de la TVA : 5.807,00 €
- Montant TTC : 34.842,00 €

D - Objet de l'avenant■ **Modifications introduites par le présent avenant :**

L'avenant est passé conformément à l'article R.2194-1 du code de la commande publique qui traite des modifications prévues sous forme de clauses de réexamen.

Le présent avenant a pour objet le passage au forfait définitif de la rémunération du maître d'œuvre qui est prévu par le marché sur la base de son étude PROJET.

Dans son étude de Projet remise par le Maître d'œuvre Pure environnement au mois d'août 2025 ce dernier a arrêté le coût prévisionnel des travaux sur lequel il s'engage à un montant de :

- Groupe 1 : montant des travaux 179 970.70€
- Groupe 2 : montant des travaux 310 666.87€

Conformément aux dispositions du CCAP, le forfait définitif de rémunération est adapté en conséquence.

Pour rappel, le taux de rémunération est de 6% (inchangé) pour les 2 groupes.

Le montant de l'avenant est de :

¹ Formulaire non obligatoire disponible, avec sa notice explicative, sur le site du ministère chargé de l'économie.

AR Prefecture

047-254702491-20251023-25_118_D-AU
 Reçu le 23/10/2025
 Publié le 23/10/2025

Description		Unité	PU initial	Montant en +/-
PLUS VALUE				
Groupe assainissement				
AVP	Avant-projet	Forfait	3.096,00 €	912,00 €
PRO	Études de projet	Forfait	2.016,00 €	594,00 €
ACT	Assistance pour la passation du ou des contrats de travaux	Forfait	1.944,00 €	572,00 €
VISA	Visa des études d'exécution et de synthèse lorsqu'elles sont réalisées intégralement par les entreprises	Forfait	816,00 €	240,00 €
DET	Direction de l'exécution du ou des contrats de travaux	Forfait	5.928,00 €	1.745,00 €
AOR	Assistance apportée au maître d'ouvrage lors des opérations de réception et pendant la période de garantie de parfait achèvement	Forfait	600,00 €	177,00 €
MOINS VALUE				
Groupe eau potable				
AVP	Études d'avant-projet	Forfait	2.709,00 €	-387,00 €
PRO	Études de projet	Forfait	1.764,00 €	-252,00 €
ACT	Assistance pour la passation du ou des contrats de travaux	Forfait	1.701,00 €	-243,00 €
VISA	Visa des études d'exécution et de synthèse lorsqu'elles sont réalisées intégralement par les entreprises	Forfait	714,00 €	-102,00 €
DET	Direction de l'exécution du ou des contrats de travaux	Forfait	5.187,00 €	-742,00 €
AOR	Assistance apportée au maître d'ouvrage lors des opérations de réception et pendant la période de garantie de parfait achèvement	Forfait	525,00 €	-75,00 €
Total de la modification HT				2.439,00 €
TVA				487,65 €
Total de la modification TTC				2.926,65 €

Aucune prolongation de délai n'est accordée pour le présent avenant.

■ Incidence financière de l'avenant :

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public : ☒ OUI ☐ NON

Montant de l'avenant :

- Montant HT : 2.439,00 €
- Montant de la TVA : 487,65 €
- Montant TTC : 2.926,65 €

Le total de cet avenant dépasse de 8,40 % le montant d'attribution.

Nouveau montant suivant nouvelle décomposition de l'offre financière jointe en annexe :

- Montant HT : 31.474,00 €
- Montant de la TVA : 6.294,80 €
- Montant TTC : 37.768,80 €

■ Résumé des modifications :

Modification	Montant total HT de la modification	Montant total TTC de la modification
Modification 1 - passage au forfait définitif	2.439,00 €	2.926,65 €
Art. R.2194-1 - Modifications prévues sous forme de clauses de réexamen		

E - Signature du titulaire du marché public ou de l'accord-cadre

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

F - Signature du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice

Pour l'Etat et ses établissements :

(Visa ou avis de l'autorité chargée du contrôle financier.)

A : , le

Signature

(représentant du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice)

G- Notification de l'avenant au titulaire du marché public ou de l'accord-cadre

■ **En cas de remise contre récépissé :**

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçue à titre de notification copie du présent avenant »

A, le

Signature du titulaire,

■ **En cas d'envoi en lettre recommandé avec accusé de réception :**

(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

■ **En cas de notification par voie électronique :**

(Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

Éléments de la décomposition de l'offre financière après avenant 1
"Mission de maîtrise d'œuvre - Renouvellement du réseau AEP en vue d'améliorer sa performance et réhabilitation du réseau d'assainissement unitaire Rues de Vizé et Jean Emile Bazin à Aiguillon"

N°	Référence	Description	U	Q	PU HT	% de Rémunération	Montant prévisionnel des travaux provisoire	Total
Mission témoin - groupe eau potable						6,00%		€ 10 799,00
1	AVP	Études d'avant-projet	Forfait	1		1,29 %	€ 179 970,70	€ 2 322,00
2	PRO	Études de projet	Forfait	1		0,84 %	€ 179 970,70	€ 1 512,00
3	ACT	Assistance pour la passation du ou des contrats de travaux	Forfait	1		0,81 %	€ 179 970,70	€ 1 458,00
4	VISA	Visa des études d'exécution et de synthèse lorsqu'elles sont réalisées intégralement par les entreprises	Forfait	1		0,34 %	€ 179 970,70	€ 612,00
5	DET	Direction de l'exécution du ou des contrats de travaux	Forfait	1		2,47 %	€ 179 970,70	€ 4 445,00
6	AOR	Assistance apportée au maître d'ouvrage lors des opérations de réception et pendant la période de garantie de parfait achèvement sous total	Forfait	1		0,25 %	€ 179 970,70	€ 450,00
Mission témoin - groupe Assainissement						6,00%		€ 18 640,00
7	AVP	Avant-projet	Forfait	1		1,29 %	€ 310 666,87	€ 4 008,00
8	PRO	Études de projet	Forfait	1		0,84 %	€ 310 666,87	€ 2 610,00
9	ACT	Assistance pour la passation du ou des contrats de travaux	Forfait	1		0,81 %	€ 310 666,87	€ 2 516,00
10	VISA	Visa des études d'exécution et de synthèse lorsqu'elles sont réalisées intégralement par les entreprises	Forfait	1		0,34 %	€ 310 666,87	€ 1 056,00
11	DET	Direction de l'exécution du ou des contrats de travaux	Forfait	1		2,47 %	€ 310 666,87	€ 7 673,00
12	AOR	Assistance apportée au maître d'ouvrage lors des opérations de réception et pendant la période de garantie de parfait achèvement	Forfait	1		0,25 %	€ 310 666,87	€ 777,00
Missions complémentaires								€ 2 035,00
13	LTB	Levé topographique sur unité foncière bâtie - Groupe eau potable	m2	3700	€ 0,55			€ 2 035,00
Total HT :								€ 31 474,00
TVA :								€ 6 294,80
Total TTC :								€ 37 768,80

Les prix unitaires doivent être mentionnés avec 2 chiffres après la virgule.

Le montant total HTVA (la quantité de produits x le prix unitaire) doit être à chaque fois arrondis à 2 chiffres après la virgule.